



Demeles avec locataire apl et loyer non payé

Par **alcyn945**, le **10/09/2009** à **01:03**

Bonjour, Bonjour, nous avons loué une chambre meublée (12 m² - surface minimale exigée pour une personne en vue de l'APL) à un jeune depuis le 20 octobre 2008 pas de pbs jusque là. Il a payé loyer + charges. depuis juillet 2008 il loge avec sa copine dans cette chambre exigüe et s'est permis d'envahir le haut de notre escalier en déposant toutes sortes de choses encombrantes: aspirateur, séchoir,

Nous lui avons fait des remarques à ce sujet d'autant plus qu'il se permettait d'ouvrir les volets de notre montée d'escalier que nous avons pris soin de fermer pour que le soleil ne "tape" pas sur notre belle armoire. De plus dans celle-ci son chat est venu gratter la peinture. Nous avons décidé de ne lui donner les quittances demandées (Juin-Septembre) qu'au moment de son départ. Chose qu'il a très mal pris. Il vient de nous demander de compléter et de signer le papier suivant déjà en partie prérempli par lui

(notre nom)atteste que(son nom et adresse) a été occupant depuis le mois de sept 2008 (alors que le bail partait du 20 oct) jusqu'au 30/9/2009 moyennant un loyer mensuel- charges comprises deet je certifie que ce dernier a régulièrement acquitté son loyer et ses charges. Qu'à ce jour il n'est redevable d'aucune somme envers moi et que son logement a été entretenu correctement. Il n'a pas à ce jour payé son loyer de septembre alors qu'il a été convenu qu'il le serait avant le 5 de chaque mois, ni fait faire l'état des lieux. Tout cela accompagné de la lettre suivante : Je vous serai gré que vous remplissiez au plus vite le document pré-rempli ci-joint afin que nous puissions envisager d'écourter ma présence dans vos lieux à la mi-septembre cela dit le mois de septembre sera réglé normalement. Que pensez vous de ce chantage? qui est en tort lui ou nous ?